DÉLIBÉRATIONS

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Réf.: CV/D198-3

Séance du 23 septembre 2010 - Convocation du 15 septembre 2010

Compte rendu affiché le 1^{er} octobre 2010 Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER Secrétaire de séance : Delphine ROGER

<u>Présents</u>: M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme

LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme GOYON, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, MIle COIN, MIle ROGER, M. FODDIS, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-

RABAUD, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés M. AUROY par M. BUFFARD, M. CLARET par M. RACHAS, MIle

FERNANDES par MIle ROGER, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	28

Objet: Adhésion de Lissieu au sein du Grand Lyon: composition Conseil de Communauté

L'adhésion de la commune de Lissieu à la Communauté Urbaine de Lyon impose la modification de la composition du Conseil de Communauté.

En effet, en application des articles L. 5215-6 et L. 5215-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'effectif du Conseil de Communauté, actuellement de 155 membres, sera porté à 156 membres pour permettre à la commune de Lissieu de bénéficier jusqu'au prochain renouvellement général du Conseil de Communauté d'un siège au sein de cette instance.

À compter de l'adhésion de Lissieu, le Conseil de Communauté, par délibération du 28 juin 2010, a donc fixé transitoirement le nouvel effectif du Conseil de Communauté et le nombre de sièges accordés à la commune de Lissieu.

La commune de Neuville-sur-Saône est invitée à adopter cette disposition pour finaliser la procédure d'adhésion de la commune de Lissieu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que l'adhésion de la commune de Lissieu à la Communauté Urbaine de Lyon impose de fixer transitoirement un nouvel effectif au Conseil de Communauté,
- Adopte la délibération n° 2010-1572 du Conseil de la Communauté Urbaine de Lyon fixant jusqu'au prochain renouvellement du Conseil de Communauté l'effectif de la Communauté urbaine à 156, le nombre de sièges accordés à la commune de Lissieu à 1.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme, Neuville, le 23 septembre 2010 Le Maire, Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 12/10/2010
- Publication ou affichage le 12/10/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 12 octobre 2010 Jean-Claude OLLIVIER, Maire.